RENTRÉE DE TURPIN
EN FRANCE
IL LIVRE SON INVENTION AU GOUVERNEMENT

Le *Figaro* et la *Patrie* publient la nouvelle sensationnelle de la rentrée de Turpin en France et du don de son invention à sa patrie. Voici en quels termes le *Figaro* annonce cette nouvelle :

« Nos collaborateurs Jules Cardane et Emile Gautier viennent de passer deux journées à Bruxelles auprès de Turpin dans des conditions, qu'ils vont raconter, et ils rapportent de cet émouvant voyage des documents que nos lecteurs seront heureux de trouver sous leur signature.

» Nous ne pouvons qu'applaudir le brusque et patriotique revirement dont ils ont été les témoins: nous souhaitons désormais que la mystérieuse découverte de Turpin soit aussi complète, aussi probante et aussi redoutable que le croient nos deux envoyés. Nous laissons maintenant la parole alternativement à MM. Cardane et Gautier.»

Après avoir rappelé ses efforts pour savoir la vérité, M. Gautier dit :

« Le marché honteux n'était pas irrémissiblement conclu. Des diverses entrevues de Turpin avec les envoyés du chancelier de Caprivi à la légation d'Allemagne à Bruxelles par l'intermédiaire du comte de Schmettau, attaché militaire, n'était résultée qu'une entente préalable sur les conditions de la vente conclue dans *un affolement* de colère, mais qui nécessitait encore un traité catégorique et définitif.

» Des engagements réciproques avaient bien été discutés, mais ils ne liaient pas irrévocablement *l'une à l'autre les parties contractantes.* Sollicité depuis d'en finir, Eugène Turpin, gardant au fond du cœur, malgré l'aveu public de sa faute, l'indélébile amour du sol natal, l'indéracinable dévouement à la patrie ingrate, hésitait à appeler définitivement pour le pacte solennel les envoyés de l'Allemagne.

Regrets de Turpin

« J'ai reçu, a dit Turpin à M. Gautier, après avoir rappelé tout ce qu'il a souffert, une telle avalanche de lettres passionnées où il y avait de tout, des malédictions et des prières, des anathèmes et des cris d'horreur, des supplications et des clameurs de haro, mais où vibrait l'âme meurtrie de la France, que j'ai *compris* toute la gravité de l'irréparable faute que l'indignation m'avait suggérée.

» J'ai compris que la France ne pouvait pas être rendue complice de l'aveuglement ou de la perversité de la poignée de bureaucrates qui la tyrannisent et la déshonorent. J'ai compris que, en fin de compte, elle était avec moi contre mes ennemis et je me suis dit que *puisqu'elle ne m'abandonnait pas, je ne devais ni l'abandonner ni la trahir.*

» *Le voile que la haine avait jeté sur mes yeux s'est brusquement déchiré. J'ai vu le gouffre !* »

» Alors tout à coup, il se leva et me dit sa noble résolution :

» A la France sans conditions, sans exigences, comme un don absolu de son génie. Et aussi comme une offrande réparatrice d'une heure de faiblesse, il apportait sa découverte, cette invention formidable en laquelle son puissant cerveau à l'inébranlable confiance, sur laquelle tout son passé de travail et de science nous donne le droit et nous crée le devoir d'avoir foi. Il ne demandait rien en échange, — rien, — ce n'était même plus l'inventeur offrant de préférence à son pays l'acquisition de sa découverte, mais bien le patriote, qui en faisait l'abandon pur et simple, *sans attendre ni profit ni récompense.* »

Descriptions fantaisistes

» J'avais apporté, dit M. Gautier, les journaux de Paris et nous nous égayâmes fort avec Turpin des minutieuses descriptions — toutes fantaisistes d'ailleurs — données par la plupart de nos confrères sur le nouvel engin de guerre de l'inventeur de la mélinite. La peine prise par l'un de nos savants les plus cotés pour démentir un invraisemblable massacre de lapins, en chambre, à l'aide d'une pastille asphyxiante, nous parut la chose la plus amusante du monde ! Les détails donnés sur les tubes en aluminium chargés de gaz liquéfiés, *détails imaginés par* Turpin afin de contenter des reporters indiscrets accourus à Bruxelles pour lui demander le secret de son invention n'eurent pas moins de succès. »

Les négociations avec l'Allemagne

Puis Turpin donne à ses amis les preuves manifestes des négociations avec l'étranger :

« Oh! ces négociations avec l'étranger! Turpin nous en montra les preuves trop évidentes. Il n'avait tenu qu'à lui de conclure un pacte définitif avec les *officiers supérieurs allemands* délégués à Bruxelles par le chancelier de Caprivi et, si la France risqua plus qu'à tout autre moment de se voir priver de la nouvelle invention, ce fut bien le jour où le ministre de la guerre, du haut de la tribune du Parlement, trompa la religion de la Chambre en déversant sur Turpin les plus effroyables calomnies, en déniant à l'inventeur la paternité de la mélinite, en traînant dans la boue l'homme qui ne pouvait répondre.

» Afin d'éviter toute contestation sur la gravité de ces pourparlers avec l'Allemagne, afin d'établir surtout qu'il ne tenait qu'à Turpin de les poursuivre, je demandai à l'inventeur de la mélinite de vouloir bien écrire à M. le comte de Schmettau, *attaché militaire* à la légation d'Allemagne à Bruxelles, la lettre suivante :

« Bruxelles, le 2 juin 1894.

» *Monsieur le comte de Schmettau, attaché militaire à la légation d'Allemagne à Bruxelles.*

» Monsieur le comte,

» J'aurais une communication importante à vous faire, mardi prochain, concernant nos pourparlers.

» Pourrai-je vous rencontrer avec certitude? Quelle heure sera le mieux à votre convenance ?

» Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

» Eug. TURPIN. »

Turpin hésitait. Il voyait là une incorrection grave vis-à-vis d'un homme qui avait conduit les pourparlers avec beaucoup de loyauté et de courtoisie. *Mais cette preuve nous était nécessaire*, et j'insistai. Turpin se résigna. La lettre fut portée par mon confrère M. Cardane et moi à la grande poste de Bruxelles à onze heures et demie du matin; la réponse ne se fit pas longtemps attendre. A quatre heures 47, on remettait à M. Turpin, *en notre présence* le télégramme suivant d'autant plus significatif qu'il n'était pas signé :

« Turpin, hôtel *Grand-Monarque*, Bruxelles.

» Serai chez moi mardi matin, 11 heures. »

Voilà pour les négociations avec l'Allemagne.

La Société anonyme belge

« En ce qui concerne la Société belge en voie de formation sous la raison sociale : *Société anonyme internationale pour l'exploitation du nouveau matériel de guerre de Eug. Turpin*, non seulement les pourparlers étaient engagés, mais encore tous les termes et conditions étaient définitivement arrêtés.

» Il ne manquait plus absolument que la signature de M. Turpin et, à plusieurs reprises, l'un des intéressés est venu, en notre présence demander cette signature. Cette Société devait déposer immédiatement, aussitôt la signature donnée, à la Banque Caisse commerciale de Bruxelles les fonds nécessaires, soit 15.000 francs, pour la prise immédiate de tous les brevets de Turpin pour une somme totale de 1.500.000 francs, plus une large part dans les bénéfices.

» Le promoteur de cette Société n'est autre qu'un industriel des plus honorablement connus en Belgique, M. Pierre Grosfils, de Verviers, membre de la Chambre des députés et président de la section des brasseurs à l'Exposition d'Anvers.

Remise de l'invention au gouvernement français

La détermination une fois arrêtée, Turpin a songé aux moyens de faire déposer sans retard en France les brevets de son invention. Il a voulu charger de ce soin le chroniqueur scientifique du *Figaro*, M. Emile Gautier. Turpin lui a confié avec tous les pouvoirs nécessaires pour en faire tel usage patriotique que de droit les deux grandes enveloppes scellées, comme il convient à des secrets militaires, de cire pourpre où dorment d'un sommeil que seul le gouvernement français a désormais le droit et le pouvoir d'interrompre, les fameux plans qui depuis cinq jours mettent le monde en émoi.

M. Emile Gautier écrit à ce sujet dans le *Figaro* :

« Voici, d'après la liste écrite de la main même de Turpin et jointe au dossier, l'énumération des *pièces que* contiennent les deux grandes enveloppes dûment cachetées et scellées *dont j'ai consenti à me charger d'effectuer* le dépôt aujourd'hui avec l'assistance de MM. Jules Cardane et Gaston Lagrange.

Première enveloppe. — (Projectiles). A. mémoire descriptif (original); B, mémoire descriptif (duplicata); C, un cahier de treize planches des dessins sur douze feuilles (original); D, un cahier de treize planches de dessins sur douze feuilles (duplicata); E. Demande au ministre; F, Bordereau des pièces.

Deuxième enveloppe. — (Nouveau matériel de guerre) : A, mémoire descriptif (original); B, mémoire descriptif (duplicata); C, sept feuilles de dessins (original); D, sept feuilles de dessins (duplicata) ; E, demande au ministre ; F, bordereau des pièces.

» Tout le monde sait que le dépôt d'un brevet opéré dans ces conditions couvre absolument l'inventeur vis-à-vis de toutes les nations appartenant à l'Union internationale pendant une période de six mois, et que, pendant trois mois, en outre, l'inventeur garde le droit de retirer sa demande. Pendant ce délai de trois mois, le pli ne doit pas être ouvert sans l'autorisation de l'inventeur afin d'assurer à celui-ci le secret de son contenu.

» Mais le gouvernement français, dès aujourd'hui officieusement prévenu et autorisé par Turpin, qui lui réserve ainsi le monopole de son œuvre, aura donc « en trois mois, » tout le temps de prendre connaissance du système dans son principe et dans ses applications, dans son ensemble et dans ses détails, et de le soumettre à une commission technique « impartiale, » qui pourra l'étudier « contradictoirement, » de manière à se prononcer à bon escient et en toute équité. »

Dépôt de l'invention de Turpin

Paris, 4 juin. — Nous avons vu cet après-midi l'un des mandataires de M. Turpin, M. Gaston Lagrange, rédacteur de la *Patrie*.

« Ce matin, à onze heures, nous a-t-il dit, M. Cardane, rédacteur au *Figaro*, M. Emile Gautier, chroniqueur scientifique du même journal, et moi nous nous sommes réunis à la *Patrie*, puis nous sommes allés place Vendôme, 16, à la recette centrale, où nous avons effectué le dépôt des fonds : soit 100 francs pour chaque brevet, en tout 200 fr. 50, avec les 50 centimes de timbre.

» Munis du récépissé qui nous a été délivré, nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Ville, au bureau des inventions, où nous avons été reçus par un sous-chef de bureau qui semblait attendre, et qui, d'ailleurs, nous a réservé le meilleur accueil.

» Là, conformément aux termes de la procuration que nous a donnée Turpin, nous avons apposé, Cardane, Gautier et moi, nos signatures sur le registre des dépôts et nous avons reçu le récépissé suivant :

« Le 5 juin 1894, MM. Gautier, Cardane et Lagrange, pour M. E. Turpin, ont déposé, au Secrétariat général de la préfecture, sous le n° 225827, un paquet cacheté, contenant, suivant sa déclaration, la demande d'un BREVET D'INVENTION avec les pièces à l'appui. »

Le second récépissé porte le n° 225828.

« Je dois vous dire, continue M. Lagrange, que, dans notre idée et dans l'idée de Turpin, ce dépôt, au bureau de l'Hôtel-de-Ville, n'a pas été fait précisément en vue de l'obtention d'un brevet.

» Nous avons fait ce dépôt afin de mettre en un lieu sûr, qui nous semblait indiqué naturellement, le secret de la découverte de Turpin; de la sorte, ce secret sera garanti et le gouvernement, ainsi mis en demeure par l'opinion publique, pourra trouver, même à titre officiel, les renseignements de nature à l'instruire sur la récente invention de Turpin. »

Le secret de Turpin. — L'opinion de l'ingénieur Armengaut

Paris, 4 juin. — Le *Gaulois* publiera demain une consultation de M. Armengaut, ancien président de la société des ingénieurs français, dont la compétence en affaire de brevets d'invention est bien connue au sujet du secret de Turpin.

M. Armengaut a déclaré que le dépôt effectué ce matin par les mandataires de Turpin ne garantit pas du tout que le pli soit respecté pendant trois mois sauf autorisation de l'inventeur.

Au contraire, d'après la législation en vigueur, les pièces déposées à la préfecture, en vue de l'obtention d'un brevet, doivent être expédiées dans les cinq jours au ministère du commerce qui procède à leur dépouillement.

Il résulte de ce qui précède que dès le 9 juin le secret de Turpin sera le secret de polichinelle, à moins que d'ici là un arrêté ministériel en décide autrement.

Intervention parlementaire en faveur de Turpin

Paris, 4 juin. — On prête à un certain nombre de députés, dont feraient partie MM. Millerand et Jaurès, l'intention de demander au gouvernement de payer une sorte commission à Turpin, au cas où son invention ferait reconnue comme sérieuse.

Turpin à Dunkerque

Dunkerque, 4 juin. — Turpin est arrivé cette après-midi à 4 heures. Il s'est rendu immédiatement près de sa mère à Rosendael. Il ne reçoit pas de reporters. Turpin *sera à Paris jeudi.*

LETTRE D'ITALIE

(De notre correspondant particulier)

Rome, 31 mai. — Le nœud de la situation est toujours la question financière, et les seules discussions parlementaires qui aient encore le don d'intéresser le pays sont celles qui ont trait à ce problème vital et urgent entre tous. La Chambre des députés s'est transformée, suivant une expression heureuse de la *Riforma*, en académie financière. Ils sont là une centaine de représentants qui se sont inscrits pour la discussion générale des *Provvedimenti*, c'est-à-dire des projets que le ministre prépare pour rétablir l'équilibre du budget, et qui se répandent en interminables harangues que personne n'écoute. Plus de quarante ordres du jour plus ou moins motivés sont arrivés au bureau de la présidence et le flot monte toujours sans que l'on puisse deviner s'il s'arrêtera.

Nous voici cependant à la fin de mai, et on n'est pas plus avancé qu'il y a trois mois, lorsque M. Sonnino fit son fameux exposé de la situation financière du Trésor. Les impressions qui existaient alors sont encore celles qui dominent aujourd'hui. D'un côté *la commission de* la Chambre est arrivée à l'extrémité de ses transactions, de l'autre M. Sonnino se refuse à rien accorder, et il semble qu'une transaction soit devenue impossible. Aussi est-ce un cri général dans la presse et dans le pays pour réclamer la clôture; mais cet appel n'a guère d'écho à Montecitorio. Tous les honorables veulent placer leur discours, et les orateurs *n'ont pas toujours* le talent de l'ancien ministre Luzzati, qui a fait mercredi une *charge à fond* contre le programme financier du gouvernement.

Quant à M. Crispi, il n'a garde de réclamer la clôture et pour cause. Il compte obtenir par lassitude du Parlement un vote de confiance qu'il n'obtiendrait sans doute pas en écartant le débat. Cela lui a si bien réussi récemment avec le budget de la guerre qu'il recommence l'expérience. La *déclaration* que M. Colojanni a faite au nom de l'extrême gauche, et par laquelle il s'est engagé à voter l'impôt sur la rente, débarrasse d'ailleurs le président du Conseil d'un gros souci. Elle permet à *il signor* Crispi de retrouver d'un côté sur cette question, la plus épineuse de toutes, les voix qu'il perdra sûrement de l'autre.

Le procès de la Banque romaine poursuit son cours. On prévoit qu'il durera encore un mois ou deux. C'est la durée normale des procès en Italie, pour peu qu'ils soient compliqués. Les magistrats ont la manie de faire défiler une armée innombrable de témoins qui viennent déposer sur les circonstances les plus insignifiantes. Je me rappelle un procès criminel à Ancône où il y avait 747 témoins et où l'on posa aux jurés *cinq mille* questions. *Le procès de Félice à Palerme qui*, le télégraphe vous l'a déjà annoncé, est terminé, a duré plus de cinq semaines. Les jurés se vengent très souvent de la corvée qu'on leur impose par un acquittement général.

J'ajouterai, à propos de la justice italienne, que la police n'a pas encore pu découvrir les auteurs de l'attentat commis au palais Odelschalchi. Les individus arrêtés ont été relâchés faute de preuves. Il est probable qu'il en sera de cette seconde bombe comme de la première, dont l'origine est restée inconnue. L'opinion publique se montre nerveuse et irritée ; elle fait remarquer qu'en France les lanceurs de bombes sont presque toujours aussitôt découverts, tandis qu'à Rome *la police ne fait* que patauger. Elle arrête, au hasard, un tas de pauvres diables qu'elle doit relâcher quelques jours après. Il est indubitable que la police, dans ce pays, est au-dessous de sa tâche; mais si elle est mal faite, c'est surtout parce qu'elle est mal rétribuée. Oh ! que quelqu'un de ces millions qu'on jette dans le gouffre du militarisme trouverait mieux ici son emploi. Mais, allez donc dire cela au dictateur Crispi !

M. E. Mayor, *qui a été secrétaire* particulier de ce grand homme — je parle naturellement de Crispi — vient d'adresser à M. Barth, publiciste allemand et biographe de M. Crispi, une longue lettre dans laquelle il fait le portrait de l'homme d'Etat sicilien. Ce portrait est naturellement un panégyrique, mais il s'y trouve quelques détails piquants que nous croyons devoir reproduire. Je cite :

« A vrai dire, Crispi n'est pas le causeur incomparable qu'est Bismarck. Il a certainement vu autant de choses et d'hommes; mais ses souvenirs ne se classent pas dans sa tête avec la clarté pour ainsi dire synoptique et l'ordre de ceux du chancelier allemand.

» De la vie de conspirateur qu'a été pendant tant d'années le régime de Crispi, il a gardé dans le caractère et les manières quelque chose de réservé et de secret. Il est *bien rare qu'il dé*voile ses pensées intimes. Rarement, jamais peut-être, il ne s'est confié avec un entier abandon.

» On a dit de M. Crispi qu'avec son intelligence si large il manquait d'esprit. Cela est faux. Il serait plus exacte de dire qu'il n'a pas *souci d'en montrer et n'a jamais* pensé à le cultiver. Il n'a ni les traits sarcastiques de Carvour, ni les saillies plaisantes de Depretis, ni l'ironi de Giolitti. La parole est généralement pesante. Mais, s'il le veut, il n'est pas *à court de* fines railleries. Il l'a prouvé, par exemple, dans une conversation avec la princesse Mathilde, quand elle vint en Italie pour le mariage de sa nièce avec le feu duc d'Aoste.

A l'occasion, il sait être piquant. Aux premiers temps de son ministère, il avait pris en horreur les gens qui se lamentaient toujours sur la misère italienne. Le viril esprit de Crispi méprisait ces plaintes de femme ; il s'indignait de ce refrain de misère chanté dans un pays aussi riche que l'Italie. Un jour son barbier, en le rasant, éclatait en lamentation sur la misère régnante et le manque de travail ; « Comment ! vous aussi ? riposte vivement M. Crispi. Est-ce que les cheveux ne poussent plus ? »

» Crispi, — c'est toujours son secrétaire qui parle — Crispi est un infatigable travailleur. Il se lève de grand matin, souvent avant le soleil et se met aussitôt à l'ouvrage. Bien des personnes *s'étonnaient qu'il pût diriger deux ministères à la* fois. Son secret était celui de Cavour : se lever de bonne heure et ne pas perdre un instant dans la journée. Pendant les quatre ans qu'il fut président du conseil, il n'alla au théâtre *qu'une* seule fois, et encore sur les instances pressantes de sa famille. Dans le monde, où il devait quelquefois aller, il ne faisait qu'une apparition. Il s'y ennuie et ne le dissimule pas. Sur le conseil des médecins il sort en voiture. Mais d'ordinaire, son *esprit est ailleurs. « Le souci monte en croupe »*, et pendant la promenade son esprit travaille, comme à table, comme en société, *au milieu même d'une conversation animée.*

» Il a une constitution *très robuste; il* boit très peu de vin, toujours de la même qualité et coupé d'eau naturelle. Il mange très peu, généralement des plats siciliens et presque jamais de viande. C'est presque un végétarien. Dans les soins de toilette il est extrêmement minutieux et a presque les habitudes d'un anglais... »

Ecce homo ! Voilà le sauveur de l'Italie ! P. SYLVIO.

DE FRANCE EN ANGLETERRE

Les voies de communications franco-anglaises. — A travers la Manche. — Les différents systèmes. — Tunnels, tubes, ponts et bacs. — Résumé des propositions. — Le rapport de M. Deloncle

La question des moyens de communication nombreux, rapides et pratiques entre la France et l'Angleterre est l'une des plus considérables qui soient, pour les deux pays, au point de vue commercial.

Souventes fois elle fut agitée, tant ici qu'au delà de la Manche, sans que, de tous ces efforts, distincts ou réunis, *advint le moindre résultat.* Il y a eu des pourparlers, parfois même de vagues promesses, mais tout est demeuré dans le domaine des paroles sans jamais passer à l'exécution.

Il semble, toutefois, qu'on se décide à examiner la question de plus près.

M. Deloncle, député, vient, en effet, de déposer à ce propos le rapport de la troisième commission qui a été renvoyé pour examen à MM. les ministres des affaires étrangères et des travaux publics.

Ce rapport venait à la suite d'une pétition, classée sous le n° 232, et ainsi conçue :

« Des banquiers, ingénieurs et négociants de Paris demandent que des pourparlers diplomatiques soient engagés entre les gouvernements français et britanniques dans le but de reprendre la question des voies de communication projetées entre les deux pays.»

Six projets en présence

La troisième commission, considérant l'importance de cette pétition, se mit immédiatement à l'œuvre et se livra à un examen minutieux de la situation, consultant tous les documents anglais et français sur la matière, s'adressant à tous les promoteurs, et demandant, au ministre des travaux publics, communication de tous documents afférents à tous projets sur la question.

Parmi les projets, six ont paru assez importants à la commission pour être détaillés dans le rapport de M. Deloncle.

Le tunnel sous-marin

En première ligne voici le tunnel sous-marin.

On sait que ce n'est point la première fois qu'on s'occupe de ce projet et que deux compagnies se sont formées à son propos, l'une en France, l'autre en Angleterre.

Pour ce qui est de la France, une loi du 2 août 1875 a déclarée d'utilité publique l'établissement d'un chemin *de fer partant d'un point à déterminer sur la ligne* de Boulogne à Calais, pénétrant *sous* la mer et se dirigeant sur l'Angleterre à la rencontre d'un pareil chemin parti de la côte anglaise dans la direction du littoral français.

Cette loi a approuvé, en même temps, la convention passée, le même jour, pour la concession, sans subvention ni garantie d'intérêt, de ce chemin de fer, entre le ministre des travaux publics et MM. Michel Chevalier, Fernand-Raoul Duval, Alexandre Lavalley, agissant au nom et comme président et membres d'une société dite *Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.*

L'exécution du chemin de fer en question, opérée en commun avec une compagnie anglaise, la *Channel Tunnel C°*, et pour moitié, devait avoir lieu, aux termes de la loi du 2 août 1875, dans un délai de cinq années avec prorogation de cinq ans, qui fut accordée.

Or, au 2 août 1883, dernier délai, aucune résolution laissant espérer un aboutissement n'était encore intervenue.

La compagnie française n'en demanda pas moins, quelques jours avant l'échéance, — *ainsi que c'était son* droit — la conservation de sa concession pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour de la mise en exploitation.

La Société devait, d'ailleurs, entreprendre les travaux dans l'année, et les achever dans les vingt ans. Or, bien que la compagnie française ait dépensé déjà plus de deux millions, bien qu'il y ait eu quatre *conférences franco*-anglaises, tant à Paris qu'à Londres, en 1876, et qu'elles aient abouti à un protocole de dix-huit articles, rien n'a pu être fait. Pourquoi ?

Parce que le parti militaire britannique a soulevé des objections de sécurité nationale qui ont paralysé opinion publique et hommes d'Etat. — Aussi, malgré tous les *sacrifices par nous consentis*, le Parlement anglais a-t-il rejeté tous les bills présentés par la *Channel Tunnel C°* pour la construction de la moitié anglaise.

Le pont sur la Manche

Si le projet précédent est des plus sérieux et offre des espérances d'aboutissement, malgré la mauvaise volonté du parti militaire britannique, on n'en saurait dire autant de celui-ci, qui paraît irréalisable. C'est pourtant depuis vingt-deux ans qu'on s'en occupe. En 1872 un projet de M. Vérard de Sainte-Anne *était présenté. Depuis* on écartait successivement les propositions de MM. Castanier en 1880, Beau de Rochas en 1881; et enfin, seulement en 1882, le projet de viaduc sur la Manche, reliant les chemins de fer français et anglais, de M. Vérard de Sainte-Anne.

Malgré cela, en 84, se constituait à Londres une compagnie qui reprenait ce dernier système, après achat des plans et projets, puis elle demandait l'autorisation de *construire* au gouvernement français. Une commission hydrographique fut nommée à ce propos, qui, après sondages minutieux, se prononça en ces termes contre l'édification du pont, le 12 mai 1885 :

« Les pouvoirs publics ont eu à examiner la question déjà à plusieurs reprises, et, chaque fois, *les projets ont* été écartés au nom des intérêts de la navigation. Le Pas-de-Calais est peut-être le passage le plus fréquenté du monde. Les dangers naturels y sont déjà assez redoutables. La construction d'un ouvrage comme celui : qu'on propose créerait, à notre avis, un nouvel obstacle des plus sérieux à la navigation. Toutes ces piles seraient, en effet, autant d'écueils qui, *si bien éclairées qu'on les* supposât pendant la nuit, rendraient le détroit bien difficilement praticable par mauvais temps ou par temps de brume ». Malgré cela, la compagnie anglaise a présenté, en mars dernier, un nouveau projet à M. Jonnart, alors ministre des travaux publics. En Angleterre, autorisation a été donnée.

Tunnel transmarin

En 1875, M. Chastanier, ingénieur-constructeur, présentait un « nouveau projet de tunnel transmarin pour la traversée de la Manche. » Il s'agissait de déposer sur le fond de la mer *deux tubes reliés entre eux par deux* tubes transversaux et supportés par des colonies verticales. Chaque tube, en bois cerclé de fer, d'un diamètre extérieur de 8 mètres, comportait un tube en tôle de fer, inscrit, ayant un diamètre intérieur de 6 mètres. Le système étant fort étudié, fut renvoyé par la commission technique à la commission internationale du tunnel sous la Manche. Depuis 1880, M. Chastanier semble avoir abandonné son projet auprès de l'administration.

Chemin de fer tubulaire

Ce projet semble assez sérieux et il paraît avoir plus que d'autres des chances *d'aboutissement relativement* rapides. Voici : Une Société anglaise dite *Channel Tubular Railway Preliminary Company Limited* — Société Préliminaire du chemin de fer tubulaire de la Manche— s'est constituée à Londres le 17 mars 1892 pour « la construction d'un Railway Tubulaire à travers la Manche ou toute modification y relative, comme moyen de communication par *locomotion à vapeur ou par l'électricité, ou* autrement, entre les côtes de l'Angleterre et de la *France.* »

Ce serait à vrai dire un pont tubulaire métallique placé à vingt mètres de la surface de la mer, sur des piles noyées dans les fonds. Ce projet, dû à sir Edward-J. Reed, a reçu l'agrément de la Chambre des Communes pour moitié de sa construction, à partir des côtes anglaises jusqu'à un point à déterminer. A ce point médian le tube pourrait être raccordé avec le tunnel sous-marin du projet numéro 1, dont l'Angleterre n'a point à examiner la construction dans la moitié du trajet à partir des côtés de France.

Mais sir Edward-J. Reed a sollicité en mars, du gouvernement français, *le raccordement de son chemin de* fer tubulaire avec un même chemin venant de France. Il a demandé la concession sans subvention ni garanties d'intérêt. La demande va être transmise à la commission d'examen instituée le 21 décembre 1889.

Passage mixte

M. Philippe Bunau-Varilla, ingénieur des ponts et chaussées, auteur du projet, admet, lui aussi, un tunnel sous-marin, partant de France, tronqué. Il s'arrêterait à la partie côtière anglaise. Là, un mur en maçonnerie, fondé en pleine mer, ménagerait un plan incliné qui amènerait les trains sur le rivage. Coût 165 millions. M. Bunau-Varilla n'a pas saisi les pouvoirs publics de son projet.

Bac à vapeur porte-train

Voici enfin un projet de M. John Fowler, adopté par la Chambre des Communes et repoussé par celle des Lords en 1892. Il s'agissait d'un bac à vapeur de 160 mètres, pesant 7,000 tonnes et d'une force de mouvement de 12,000 chevaux. On recevait le train sur une côte, et, 80 minutes plus tard, on le débarquait sur l'autre. La réalisation coûtait 50 millions. En 83, la commission hostile au tunnel sous-marin réexamina ce projet et s'y montra favorable. Depuis on n'en a que peu parlé.

Tous ces projets sont examinés avec soin dans le rapport de M. Deloncle, qui conclut : « Votre commission ne saurait apprécier s'il est bien à propos que le gouvernement de la République ouvre de nouvelles négociations diplomatiques avec l'Angleterre, dans le sens indiqué par la pétition : elle retient simplement le puissant intérêt économique qui s'attache à la construction d'une voie *ferrée permanente, ou à l'établissement d'un moyen de* transport sans rompre charge, entre la France et l'Angleterre. »

NOUVELLES DU JOUR

Le scrutin sur l'ordre du jour Isembert

Paris, 4 juin. — Voici les chiffres portés à l'*Officiel* sur l'ordre du jour *Isembert* :

Votants 408; majorité absolue 235; pour l'adoption 311; contre 157.

Voici en ce qui concerne la région du Nord le dépouillement du scrutin: Ont voté contre : MM. Adam, Basly, Henri Cochyn, Defontaine, Dusaussois, Jules Guesde, Lamendin, abbé Lemire, de Montalembert, Tailliandier. Se sont abstenus : MM. Le Gavrian, Loyer, Pierre Legrand. En congé: MM. Emile Dubois, Michaux, Plichon, Rose, des Rotours. Tous les autres ont voté pour l'adoption de l'ordre du jour.

Voici au point de vue des opinions la décomposition du scrutin sur l'ordre du jour Isembert. La majorité qui a voté cet ordre du jour appartient toute entière à la gauche, sauf 7 voix de ralliés. Cette majorité comprend une quarantaine de radicaux.

La minorité comprend environ 50 socialistes, 50 radicaux, 50 membres de la droite et quelques membres du centre gauche. La majeure partie des abstentionnistes est formée de ralliés et de modérés, plus un certain nombre de radicaux.

Le double assassinat de Dijon

Dijon, 4 juin. — L'enquête au sujet de Mme Cochet et de sa fille âgée de 12 ans, trouvées égorgées chez elles rue d'Ahuy fait conclure à un assassinat de la fille par la mère, suivi du suicide de cette dernière. Mme Cochet était veuve depuis six mois.

Le commerce qu'exploitait son mari et qu'elle continuait périclitait. Samedi, elle régla toutes ses dettes ; personne n'eut de soupçons; mais dans la nuit, durant plus d'une quinzaine de minutes, des voisins entendaient l'enfant criant : « Maman, pardon, ne me tue pas ». C'est avec un rasoir que Mme Cochet a tué son enfant et s'est tuée elle-même.

Dans la *chambre, on a trouvé sur une chaise, la robe* blanche, la couronne, le voile de l'enfant qui devait faire hier sa première communion. On croit à un acte de folie subite.

L'assassinat de l'inspecteur Grosgurin, au Tonkin. — Le procès.

Bangkok, 4 juin. — Les débats du procès en appel intenté par le gouvernement français, contre les assassins de l'inspecteur Grosgurin, ont commencé ce matin, à la légation de France, devant un tribunal composé de trois juges français et de deux Siamois, conformément à la convention annexée au traité entre les deux pays. On prévoit que les débats dureront plusieurs jours.

Un déraillement en Autriche. — 27 blessés

Vienne, 4 juin. — Dans un déraillement qui a eu lieu près de Lausenburg, vingt-sept hommes ont été blessés; un a péri.

La cuirasse du tailleur Dowe

Londres, 4 juin. — Le tailleur Dowe déclare que sa cuirasse ne contient ni fer ni acier. Il offre son secret à l'Angleterre moyennant une rétribution convenable, même inférieure à un million.

Les grévistes aux Etats-Unis. — Graves désordres

Indianopolis, 4 juin. — Les grévistes ont détruit une partie de la ligne ferrée. Un train passant à cet endroit a été précipité dans un ravin et entièrement brisé; 300 miliciens sont partis pour le théâtre des événements.

La révolution au Salvador

New-York, 4 juin. — D'après des nouvelles du Salvador, les troupes du gouvernement ont été battues par les rebelles à Santa-Alma; le *général Antonio, frère du président*, a été tué; le nombre des morts est de 600; on ajoute que le président s'est démis en faveur du général Bonilla; une contre-révolution semble inévitable.

Une insurrection en Mongolie

Londres, 4 juin. — On mande de Tien-Tsin au *Times* : « L'insurrection, dans la province de Kirin, a atteint de grandes proportions; elle est due à une dispute survenue entre les colons chinois et les indigènes du Mongol; des bandes d'insurgés ont défait en plusieurs endroits les troupes impériales.»

Les syndicats professionnels et les députés socialistes

Paris, 4 juin. — Les députés socialistes ont déposé une proposition de loi tendant à modifier la législation régissant les syndicats professionnels. La loi de 1884 ne leur serait plus applicable. Aux termes de cette proposition, les syndicats ou associations professionnelles pourront d'une façon générale, en toute liberté, se constituer et se grouper en fédérations, créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail, créer des caisses spéciales de résistance, de chômage, etc., etc. Pourront adhérer à un syndicat professionnel et continuer à en faire partie les personnes exerçant ou ayant exercé la profession.

Le Conseil supérieur du travail

Paris, 4 juin. — La Commission permanente du Conseil supérieur du travail a décidé que les patrons, ouvriers et employés peuvent organiser d'un commun accord des Conseils mixtes de conciliation et d'arbitrage pour examiner entre eux toutes les questions intéressant le travail. Les Syndicats professionnels patronaux et ouvriers ou mixtes ont également la faculté de créer pour une profession déterminée des conseils mixtes de travail. — Les Conseils mixtes du travail peuvent être temporaires ou permanents. Les conseils mixtes, après la déclaration de leur constitution signée de leurs membres et déposée à la mairie, pourront bénéficier de l'exemption des droits d'enregistrement et de timbre et obliger la commune à leur fournir des locaux.

L'expédition de Grand Bassam

Bordeaux, 4 juin. — Une lettre de Grand Bassam donne des nouvelles de *l'expédition organisée contre des indi*gènes qui, travaillés par les Anglais, empêchaient les caravanes, de descendre à Grand Bassam. Cette expédition était composée de 60 tirailleurs noirs et 50 porteurs; elle était dirigée par MM. Poulle, administrateur; Driot, lieutenant de milice et le docteur Mille. L'expédition a été rude et harcelée par le feu nourri des noirs Le commandant de l'expédition a été tué ainsi que de nombreux noirs.

Un épouvantable drame de la misère, à Berlin. — Un homme qui tue sa femme, ses quatre enfants et se pend.

Berlin, 4 juin. — Un maître peintre, nommé Seeger, après avoir coupé les artères d'un de ses fils, empoisonné sa femme et ses trois autres enfants, s'est pendu à un clou enfoncé dans la porte d'entrée. La misère est la cause de ce terrible drame. Les cadavres ont été trouvés par le frère de Seeger qui est devenu complètement fou.

Le Pape et la France

Rome, 4 juin. — Le comte Carfort, qui vient de quitter les fonctions d'attaché naval à l'ambassade de France au Quirinal, a été reçu en audience privée par le Pape. Le Pape a prodigué à l'ancien diplomate des assurances de sympathie les plus flatteuses pour la France.

La grève des verriers de Rive de Gier

Rive-de-Gier, 4 juin. — Dans la réunion des grévistes, un délégué lyonnais a affirmé que la Fédération des verriers négociait actuellement l'achat d'une très forte partie des actions des Verreries réunies de la Loire et du Rhône, dont les établissements sont à Rive-de-Gier. Le traité, a-t-il dit, va être signé, et sous peu, les ouvriers *grévistes pourront travailler et soutenir ainsi la lutte* pour amener la capitulation ou la ruine de la maison Richarme. Cette nouvelle est fort commentée.

Des affiches très violentes ont été apposées le matin par les soins du syndicat des verriers qui rejettent sur le directeur des verreries Richarme la responsabilité de la grève, et disent que le but poursuivi est la ruine du syndicat pour pouvoir ensuite retirer aux ouvriers toutes les améliorations obtenues.

On annonce comme certaine une réponse démentant avec preuves à l'appui ces affirmations. Le calme continue.

Le désarmement. — Quel est le général ?

La Libre Parole met en cause le général de Galliffet. C'est lui, le commandant d'armée, qui aurait tenu le fameux propos rapporté par le *Figaro*, le 18 mai dernier, qu'il serait impossible à un général de diriger les millions d'hommes armés à la prochaine guerre, et il l'aurait dit chez le député Reinach; M. Laferrière l'aurait *entendu.* M. Reinach le nie formellement. M. Paschal Grousset doit poser mardi une question au sujet du démenti opposé par les généraux inspecteurs à l'article du *Figaro.*

Une élection législative. — Scrutin de ballottage

Neufchâteau, 4 juin. — Votants : 13,516. MM. le comte d'Alsace, rallié, 7,356 voix, élu; Bossu, procureur de la République, radical, 6,009; divers 49.

Un incendie suivi d'une explosion. — Un mort et un blessé

Bordeaux, 4 juin. — Durant un incendie qui s'est déclaré à Guitres, une explosion s'est produite dans l'épicerie de la veuve Olivier. La maison s'est écroulée ensevelissant sous les décombres le corps de Mme Olivier, dont le cadavre a été retrouvé ce matin. Un gendarme a été grièvement blessé. Son état est désespéré.

M. Crispi et la Chambre italienne

M. Crispi, menacé d'être mis en minorité par la Chambre italienne sur la question financière, a sommé le Parlement de nommer une commission de 18 membres, pour lui indiquer, avant la fin du mois, quelles sont les économies que l'on peut réaliser.

Les socialistes allemands

Dresde, 4 juin. — Le docteur Gradnauer, rédacteur d'un journal socialiste et deux de ses amis ont été arrêtés à cause de la mise en quarantaine d'une brasserie des environs de Dresde. L'organe socialiste le *Vorwaerts*, refuse de croire à une pareille mesure.

Situation météorologique. — Roubaix, 5 juin. — Hauteur barométrique 758 Température
A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 22 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 21 degrés au-dessus de zéro

PASSÉ MAITRE

Consacrant de Vaissier l'éclatante maitrise,
Partout le pur Congo, fait d'une essence exquise,
L'emporte haut la main sur les savons rivaux,
Et mérite les vers qu'impriment les journaux.
Paul Sabat, *au parfumeur parisien.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le nouveau règlement de la caisse des retraites des employés de la ville. — Nous avons annoncé le départ pour Paris de M. César Vanmullen, conseiller municipal, délégué par le Maire de Roubaix, au ministère des finances, et chargé par lui de s'entendre avec le ministre au sujet du nouveau règlement de la caisse de retraite des employés de la ville, soumis à son approbation. Nous avons dit aussi que M. Sayez, secrétaire général de la mairie, accompagnait M. Vanmullen. Ces messieurs sont de retour à Roubaix, et il nous revient qu'ils ont obtenu l'assurance qu'aucune modification n'a été apportée par le ministre au nouveau règlement dont il s'agit, et qui est, en ce moment, soumis au Conseil d'Etat.

Un cabaretier blessé par des employés de la ville. — L'intervention de M. Desobry. — Il n'est bruit, depuis quelques jours, que d'une agression dont a été victime, dans le courant du mois de mai, M. Emile Legrand, horticulteur et cabaretier à la Villa des Roses, rue de Barbieux. Quatre jardiniers du parc, qui s'étaient fait servir à boire chez lui pendant son absence et étaient partis sans payer, avaient eu l'audace de revenir à 9 heures 1/2 du soir, au même estaminet. Comme la bonne leur réclamait le prix de ce qu'ils avaient consommé quelque temps avant, ils se fâchèrent et le cabaretier étant intervenu, l'un d'eux, Hyacinthe Deleigues le terrassa, et lui porta huit coups de talon sur les jambes.

Depuis ce temps, M. Legrand est alité. Il a reçu, à différentes reprises, la visite de M. Desobry, adjoint au Maire, et de plusieurs *conseillers municipaux*; et deux de nos confrères, entr'autres, le *Roubaisien*, qui a dénoncé le fait, ayant déclaré que cette démarche de M. Desobry avait pour but d'étouffer l'affaire, deux de nos collaborateurs se sont rendus auprès de M. Legrand. Voici le résultat de cette entrevue :

M. Legrand, sans d'abord nous demander qui nous étions, nous fait le récit de l'agression, et, comme nous lui demandons si M. Desobry, adjoint au Maire, est venu le prier d'étouffer l'affaire, notre interlocuteur nous répond :

— Pas du tout... M. Desobry, — un homme bien aimable ! — est venu me voir, de la part de M. le Maire, pour prendre de mes nouvelles.

— Vous avez déclaré à des journalistes que M. Desobry était venu, au contraire, vous fermer la bouche.

— Je n'ai été interrogé par aucun journaliste, nous déclare M. Legrand.

— Vous avez porté plainte au parquet.

— Non. Le 19 mai, c'est-à-dire le lendemain de l'agression, le garde-champêtre, qui faisait sa tournée, est entré chez moi, comme par hasard. Le médecin se trouvait là. Le garde ayant appris ce qui s'était passé la veille, a cru devoir adresser un procès-verbal au commissaire de police. Celui-ci est venu immédiatement faire une enquête, et a envoyé son rapport au Parquet.

— Mais, disons nous, deux journaux affirment que la police n'a pas été mise au courant de cette affaire.

— C'est une erreur. M. le commissaire est venu plusieurs fois chez moi. Quant à M. Desobry, il ne s'est présenté que huit jours après, pour voir s'il y avait lieu de révoquer les employés de la Ville qui m'ont frappé et pour demander de mes nouvelles.

Il était accompagné de plusieurs personnes qu'il m'a dit être des conseillers municipaux.

— Mais, ont-ils voulu vous empêcher de poursuivre vos agresseurs ? insistons-nous.

— Non, Monsieur. Mais j'ai reçu plusieurs fois leur visite. Samedi, ils sont venus à trois. Ils m'ont dit : « Nous sommes conseillers municipaux ». Je les ai crus, mais je trouvais que la ville de Roubaix n'était pas bien représentée !... En même temps qu'eux, un monsieur, qui avait une bicyclette, entra et s'est mis à écrire. C'est peut être un journaliste, mais il ne m'a rien demandé, et je n'ai donc pu rien lui dire.

En résumé, M. Legrand a bien été frappé et blessé par des employés de la Ville, jardiniers au parc Barbieux. M. Desobry lui a bien dit qu'il ne voudrait pas pour 10,000 fr., avoir été ainsi frappé; un conseiller lui a, effectivement, fait remarquer que, si les journaux avaient parlé de cette affaire, il ne s'en porterait pas mieux; mais aucune démarche n'a été faite auprès de lui pour l'empêcher de parler. Il n'en est pas moins vrai que M. Legrand a été fort maltraité, que sa blessure est assez grave, et que les coupables ont conservé leur emploi. La police, contrairement à ce qui a été dit, a procédé à une enquête, mais elle a cru devoir tenir cette affaire secrète. Pourquoi ?...

Les réunions de Commissions municipales. — Les première et quatrième commissions se réuniront, aujourd'hui, mardi, à cinq heures du soir, pour examiner les questions suivantes :

Fabrique des églises paroissiales de Roubaix. Conseil presbytéral protestant, comptes et budgets: Crèches municipales, règlement; Mont-de-Piété, comptes et budgets; Hospices, legs de Mlle Vandaele; demande de trousseau en faveur du jeune aveugle Desfrennes; demande de bourse et de trousseau en faveur du jeune Dennequin; service médical du Bureau de Bienfaisance, proposition de M. Coupez: transformation de l'ancien collège en hospice pour les vieux ménages et les jeunes enfants; Fête nationale du 14 juillet.

La cérémonie de la Confirmation à Saint Sépulcre et à Notre-Dame. — Mgr Monnier, en compagnie de M. le chanoine Carlier, vicaire général, s'est rendu, lundi matin, à sept heures, au couvent des Sœurs Clarisses, rue de Wasquehal. Il a dit la messe dans la chapelle, assisté de l'aumônier, M. l'abbé Defasque, et d'un vicaire de la paroisse Saint-Sépulcre, M. l'abbé Hus. De nombreux fidèles se sont approchés de la sainte-table, pour recevoir la communion des mains du vénérable prélat.

A Saint-Sépulcre. — Après un léger repas, Sa Grandeur est partie, vers huit heures et quart, pour l'église Saint-Sépulcre, où l'attendaient, avec de nombreux parents et amis, cent trente-sept confirmants et cent douze confirmantes. M. le vicaire général a interrogé successivement deux garçons et deux filles sur les différents épisodes de la Passion de Notre-Seigneur; les enfants ont répondu d'une façon très satisfaisante à des questions souvent difficiles, posées à l'improviste. L'examen a été suivi d'une instruction de M. le chanoine Carlier, qui peut se résumer ainsi : « Il y a deux sortes de crainte, la crainte de Dieu, qui fait les Saints, et la crainte des hommes, en d'autres termes le respect humain, qui fait les apostats de la foi et du devoir.»

Lorsque la touchante cérémonie de la confirmation eût pris fin, Mgr de Lydda, malgré son état de fatigue, voulut bien adresser aux enfants une courte allocution, en recommandant aux garçons de fréquenter assidûment les patronages, et aux jeunes filles d'assister régulièrement aux exercices des écoles dominicales.

A Notre-Dame. — Un peu avant onze heures, Mgr Monnier, entrait processionnellement à l'église Notre-Dame, où se pressait une assistance nombreuse et choisie. Ici, le nombre des confirmants, beaucoup plus considérable, s'élevait à près de quatre cents. Comme à Saint-Sépulcre, M. le chanoine Carlier, a interrogé tour à tour deux garçons et deux filles; le questionnaire, qui a roulé exclusivement sur la vie de la Sainte-Vierge, a permis aux enfants de faire preuve d'une profonde connaissance de l'histoire sainte et du catéchisme.

L'instruction d'usage, donnée par M. le vicaire général, a montré que la vie chrétienne est un combat, sur le champ de bataille de la tentation. Le résultat de ce combat, c'est la défaite, qui jette en enfer, ou la victoire, qui mène au ciel. Les trois ennemis, contre lesquels la créature a à lutter, sont le démon, le monde, les passions; les moyens de vaincre sont la vigilance et la prière. Une anecdote sur le maréchal Bugeaud, à propos des moqueries auxquelles le chrétien est en butte dans le monde, a beaucoup intéressé l'auditoire.

L'illustre capitaine, se trouvant en voyage, dinait à table d'hôte. Il fit, avant de se mettre à manger, le signe de la croix, et dit mentalement le *Benedicite*. Cette démonstration religieuse, sans la moindre ostentation, eut le don de déplaire à des personnes placées en face de lui. Elles échangèrent des sourires significatifs, aussitôt remarqués du clairvoyant maréchal. « Vous riez, messieurs, » leur dit-il à brûle-pourpoint, « eh! bien, non seulement je dis mon *Benedicite* et mes *Grâces*, mais encore je dis mes prières du matin et du soir; je vais à la messe tous les dimanches, et souvent en semaine, et je communie plusieurs fois dans l'année. Riez, messieurs, riez tout à votre aise; moi je ne ris pas. Et montrant sa poitrine constellée de décorations : « C'est la foi en Dieu qui m'a fait gagner vingt batailles, et m'a permis de donner l'Algérie à la France; aussi me fais je un devoir d'affirmer mes croyances en toute circonstance. » Les esprits forts se confondirent en excuses, que le brave soldat accepta d'ailleurs sans difficulté, et l'incident n'eut pas d'autres suites.

Cent quatre-vingts garçons, et environ deux cents filles ont reçu l'huile sainte, avec toutes les marques d'une piété édifiante. Bien que de plus en plus fatigué, Monseigneur n'a pas voulu laisser partir les enfants, sans leur adresser quelques mots ; il leur a recommandé de suivre le catéchisme de persévérance, d'assister aux réunions dominicales, et de s'approcher chaque mois des sacrements.

Le nouveau tarif de la Compagnie des Tramways du Nord. — D'importantes modifications ont été apportées, à partir du 1er juin, au tarif de la Compagnie des Tramways. Le prix des places est ainsi fixé désormais.

De Roubaix à la Croix-Blanche : 1re classe, 0 fr. 15; 2e classe, 0 fr. 10; au Pont-de-Breucq : 1re classe, 0 fr. 30; 2e classe, 0 fr. 20 ; à Mons-en-Barœul, 1re classe, 0 fr. 45, 2e classe, 0 fr. 30; au Lion d'Or : 1re classe, 0 fr. 60, 2e classe, 0 fr. 40; enfin, de Roubaix à Lille : 1re classe, 0 fr. 70, 2e classe, 0 fr. 50. Aller et retour : 1re classe, 0 fr. 90, 2e classe, 0 fr. 70.

La station de Croix (Grande Place) est supprimée.

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Un double sauvetage. — Nous apprenons, à une heure trop tardive pour pouvoir prendre des renseignements précis, que, lundi soir, à 9 heures et demie, une jeune fille, qui se trouvait en compagnie d'un jeune homme, s'est jetée volontairement dans le canal de Roubaix, près de l' « Aviron ». Son compagnon, ne sachant pas nager, n'osa se porter à son aide; mais un passant se jeta résolument à l'eau. Il allait périr avec celle qu'il voulait sauver, quand, appelant au secours, il attira l'attention d'un courageux sapeur-pompier de Roubaix, M. Pierre Destoock, cordonnier, Grande-Rue, qui se trouvait dans l'estaminet voisin. M. Destoock, après avoir confié sa veste et sa casquette au cabaretier, se précipita dans le canal et en retira d'abord le premier sauveteur, qu'il déposa, sain et sauf, dans l'estaminet.

Puis, plongeant une seconde fois, le brave sapeur ramena sur la berge la désespérée, qui ne donnait plus signe de vie. Transportée à l'estaminet, elle y a reçu les soins de M. le docteur Montaigne, qui a pu la rappeler à la vie. Elle a été reconduite à son domicile, en voiture, ainsi que le courageux citoyen qui a failli périr de son dévouement. Le sapeur Destoock, qui a 52 ans, fait, depuis 21 ans, partie de la compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix. Il a déjà accompli quatre sauvetages.

Deux agents de police attaqués rue du Grand-Chemin. — Les agents Patin et Fossier, qui se rendaient à leur poste, lundi, à 10 heures du matin, ont été attaqués, à l'angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin, par deux jeunes gens dont l'un, âgé de 18 ans, Henri Bauduin, porta un formidable coup d'épaule à l'agent Patin qui alla rouler sur la chaussée. Se relevant aussitôt, l'agent Patin, aidé de son camarade Fossier, voulut se saisir de Bauduin, qui d'ailleurs les tournait en ridicule ; mais son compagnon Emile Debacker, 24 ans, serrurier, s'y opposa, et, faisant un croc en jambe à l'agent Fossier, le fit tomber, la tête sur le bord du trottoir. Une lutte corps à corps s'engagea alors, au cours de laquelle Bauduin parvint à s'échapper ; quant à Debacker, il a pu, malgré sa résistance, être ligotté et emmené au poste du 2e arrondissement, où il a été rejoint, dans l'après-midi, par Bauduin, que la police a arrêté rue de Mouveaux.

L'agent Fossier, en tombant, a été blessé à la tête.

Les deux agresseurs, qui habitent rue de Wasquehal, au Blanc-Seau, ont été, après interrogatoire de M. Broigne, commissaire de police, écroués au poste central, en attendant leur transfert à Lille.

Bien des personnes ont voulu goûter le beurre de conserves, que prépare la laiterie d'Oostcamp, avant de se risquer pour leurs achats. Toutes seront satisfaites, car le beurre est garanti pur, et, malgré ce que disent les concurrents, se conservera *parfaitement.*

Les personnes qui désirent faire leurs provisions d'hiver, feront bien de se hâter. La laiterie, désireuse de fixer à jamais sa bonne réputation et voulant procurer un sérieux avantage à ses clients, vendra son beurre de conserves, en pots, tout préparé, au prix de **3** fr. **10** le kilog.

Pour le beurre de conserves, s'adresser directement rue du Bois, 13.

Le beurre frais vient aussi de subir une baisse; il se vendra, dès aujourd'hui, **3** fr. **40** le kilog, Rue du Bois, 13, et dans tous les dépôts-succursales, dont la liste figure aux communications. 65570

Une lâche agression. — Deux habitants de la rue de la Guinguette, Alphonse Schattemann, 25 ans, lisseur, et César Demilt, 26 ans, rattacheur, se sont rendus coupables, dimanche, à 11 heures du soir, d'une agression dont a été victime un passant, Alphonse Vanheck, 27 ans, fondeur, qui rentrait à son domicile, rue Bayart. Demilt, après l'avoir, à brûle-pourpoint, invité à boire, se jeta sur lui et le rua de coups; Schatteman en fit autant, et et c'est à grand'peine que Vanheck est enfin parvenu à leur échapper. Les deux agresseurs ont été arrêtés, lundi matin, sur l'ordre de M. Cordier, commissaire de police.

Un accident au jardin de Barbieux. — Dans l'après-midi de lundi, un jeune homme de 21 ans, M. Georges Fruchait, pris de vertige, est tombé dans une pièce d'eau, au parc de Barbieux. Retiré par les personnes présentes, Fruchait, transporté dans une maison voisine, y a reçu les soins de M. le docteur Godefroy, qui l'a fait ensuite admettre à l'Hôtel-Dieu.

Menus faits. — La police de sûreté a procédé lundi matin, à l'arrestation de la femme Clémentine Carbu, 38 ans, journalière, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

— Aloïs Jolie, 21 ans, rue de Tourcoing, cour Flipo, a été arrêté, dimanche à 11 heures 1/2 du soir, au moment où, pris de boisson, il frappait brutalement sa voisine, Marie Brunstraete, ainsi que les personnes qui voulaient la défendre. Il a été écroué au dépôt central.

— A la suite d'une battue faite, lundi matin, dans le quartier de la Potennerie, la police de sûreté a arrêté trois vagabonds de 18 ans, Edmond Grousselle, Gustave Bonheur et Edmond Tirlot qui étaient couchés dans les briqueteries.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 31 ans, de M. Paul Cateaux, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 50. Ses funérailles auront lieu le vendredi 8 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame.

— On annonce aussi la mort de M. Bonami Lernould, demeurant rue Pellart, 109. Ses funérailles auront lieu le jeudi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Flers (Breucq). — *Tombé de cheval.* — M. Gaston, garçon boulanger, qui faisait, dimanche soir, une promenade à cheval, au pont de Breucq, a été jeté à bas de sa monture et, s'est assez grièvement blessé pour, après avoir reçu les soins de M. le docteur Delannoy, être admis à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Toufflers. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal de Toufflers s'est réuni, lundi, à cinq heures du soir. Après adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture du budget. A ce sujet, M. Plouvier demande pourquoi on ne paie pas à M. Carrette une indemnité de 40 francs qui lui est due pour les années 1891 et 1892. M. Delplanque, qui était maire en 1891, et M. Pouchain, maire actuel, affirment que cette indemnité a été payée et que M. Carrette, appelé à s'expliquer, ne s'est pas présenté.

M. Plouvier demande en outre le détail des dépenses de l'école. M. le Maire lui donne satisfaction.

M. Plouvier demande encore pourquoi on alloue aujourd'hui 25 francs à la musique, alors qu'il y a deux ans, à la suite d'une proposition qu'il avait faite, on lui avait répondu « que la musique avait toujours assez d'argent pour faire du bruit ».

Les 25 francs de subvention sont votés par 8 voix contre 4, et une indemnité de 50 francs est allouée à M. le secrétaire de la Mairie pour travaux supplémentaires. Le Conseil approuve le projet de répartition des dépenses d'entretien du chemin d'intérêt commun n° 24, de Lannoy à Cysoing, et le projet d'unification des chemins d'intérêt commun de Lannoy à Cysoing, de Genech à Baisieux et de Templeuve à Cysoing.

Avis favorable est donné au marché de gré à gré à passer pour les fournitures classiques et livres de prix aux écoles communales ; puis le Conseil décide de solliciter de M. le Préfet la dispense d'adjudication pour les frais d'installation du nouveau cimetière.

A propos de la formation du budget pour 1895, une discussion s'élève entre M. Leblanc, directeur du bureau de bienfaisance, et M. Lorthioir, qui réclame, pour une famille, une augmentation de subsides. M. Leblanc déclare venir en aide à toutes les familles avec justice et menace de donner sa démission, si M. Lorthioir continue à le provoquer. Le Conseil alloue 100 fr. de plus au bureau de bienfaisance.

A propos d'une allocation de 250 francs à M. le Curé, M. Lorthioir proteste : — Donnez plutôt cette somme au Bureau de bienfaisance, dit-il. Ça fera plus de bien aux pauvres qu'au curé, qui boit de meilleur vin que le vôtre, soyez-en sûr ! »

Cette sortie de M. Lorthioir n'obtient pas de succès, et, après le vote du budget, la séance est levée.

Hem. — *Un vol de vêtements.* — Un individu s'est introduit dans la nuit de samedi à dimanche dans la ferme de M. Franchomme à Hem, et a dérobé des vêtements d'une valeur de 40 francs appartenant à un domestique.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck), Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Vous qui vous plaignez toujours de votre santé, qui avez essayé de tous les médicaments sans succès, vous qui voyez tout en noir, faites encore un essai avec les Pilules Suisses. 37611d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

L'exposition horticole. — Nous trouvons dans *La Revue de l'Horticulture belge et étrangère*, numéro du 1er juin 1894, qui s'imprime à Gand, le compte rendu ci-après de notre magnifique exposition horticole du 19 mai dernier :

« L'Exposition de Tourcoing, suivant à 8 jours d'intervalle les floralies d'Anvers a obtenu, comme sa devancière, une réussite complète. C'était la première fois qu'une fête de ce genre avait lieu dans cette ville frontière, dont une grande partie de la population est belge d'origine. Elle a été splendide et les succès des horticulteurs de Gand, Bruges, Liège etc., ont été accueillis par nos confrères de France avec la plus vive sympathie. C'était une vraie fête internationale et la fraternisation — à l'occasion du centenaire de la bataille de Tourcoing — a été aussi chaleureuse que possible.

» La municipalité de Tourcoing a fait les choses grandement, elle a le droit d'être fière de son succès. Le Maire et ses adjoints, ainsi que M. Delmasure-Schoul, M. Masure-Six et M. Sénélar, vice-présidents de la commission d'organisation, et en particulier M. Tack, conseiller municipal et le véritable promoteur de l'Exposition, ont droit à nos sincères félicitations. La mairie avait été transformée en un palais féerique. La façon dont M. Delahousse avait arrangé les groupes de plantes et